Credimo

Tarif assurances d'épargne

Valable à partir du 01/01/2024

BRANCHE26 ASSURANCE D'ÉPARGNE

Taux d'intérêt de base garanti (TIB) et taux d'intérêt de fidélité (TIF) avec capitalisation

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif[1]	Montant minimum
Credo26 Easy	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	à tout moment	TIB = 0,25% TIF = 1,75%[4]	2.500,00 EUR
Credo26 Easy Corp	10 ans	à tout moment	TIB = 0,25% TIF = 1,75%[4]	2.500,00 EUR
Deposit-life	10 ans	à tout moment	TIB = 0,01% TIF = 0,00%[5]	2.500,00 EUR
Deposit-life +	10 ans	à tout moment	TIB = 0,25% TIF = 2,75%[4]	2.500,00 EUR

Taux d'intérêt de base garanti (TIB) et taux d'intérêt de fidélité (TIF) croissants avec capitalisation

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif[1]	Montant minimum
Credo26 Grow	9 ans	à tout moment	TIB = 0,25% TIF année 1 = 0,15%[3] TIF année 2 = 0,50%[3] TIF année 3 = 1,10%[3] TIF année 4 = 1,10%[3] TIF année 5 = 1,25%[3] TIF année 6 = 1,75%[3] TIF année 7 = 1,75%[3] TIF année 8 = 1,75%[3] TIF année 9 = 2,25%[3]	2.500,00 EUR

Credimo NV
Weversstraat 6-10 · 1730 Asse · T +32 2 454 10 10 · info@credimo.be · www.credimo.be

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise 0407 226 685 · Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen. Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et du 09/02/2004).

Taux d'intérêt fixes avec capitalisation

Nom	Durée	Tarif[1]	Montant minimum
Optibon-life	2 ans	2,75%	1.000,00 EUR
Tribon-life	3 ans	2,50%	1.000,00 EUR
Quattrobon-life	4 ans	2,25%	1.000,00 EUR
Credibon-life	5 ans	2,25%	1.000,00 EUR
Premiumbon-life	6 ans	2,25%	1.000,00 EUR
Progresbon-life	7 ans	2,25%	1.000,00 EUR
Octabon-life	8 ans	2,50%	1.000,00 EUR
Bon cap-life	8 ans	0,75%	1.000,00 EUR
Decenniumbon-life	10 ans	2,00% + PB[2]	1.000,00 EUR

[1] Précompte mobilier sur les intérêts effectivement perçus (art. 171 et 269 Code des impôts sur les revenus, sous réserve de modifications dans la législation fiscale). Le taux d'intérêt de base (TIB) est garanti pour 1 an, à compter de la date de réception définitive de la prime. Exception: le Deposit-Life et Deposit-Life + pour lesquels le taux d'intérêt de base est garanti pour 10 ans.
[2] Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation est variable d'année en année et n'est pas garantie.
[3] Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pendant la durée du contrat, octroyé à l'échéance annuelle de la prime, et acquis à cette date.
[4] Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pour 1 an (à compter de la date de réception) et acquis à cette date.
[5] Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti jusqu'au 31/12 de l'année en cours et acquis à cette date.

L'information détaillée est consultable via CREDO 26 - Credimo ou via votre courtier.

Credimo NV
Weversstraat 6-10 · 1730 Asse · T +32 2 454 10 10 · info@credimo.be · www.credimo.be

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise 0407 226 685 · Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen. Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et du 09/02/2004).

BRANCHE21 ASSURANCE D'ÉPARGNE

Gamme actuelle

Nom	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2022[1]	Montant minimum
Credo21 Safe	8 ans minimum	2,00%	0,80%	2.500,00 EUR
Credo21 Dynamic	8 ans minimum	0,00%	1,30%	2.500,00 EUR
Credo21 Bon	8 ans + 1 mois	2,50%		2,500.00 EUR

Période d'enchaînement FIX/FLEX

Option	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2022[1]
FIX Credo21 Safe	8 ans minimum	2,00%	0,80%
FIX Credo21 Dynamic	8 ans minimum	0,00%	1,30%
		Taux d'intérêt de base	**Taux d'intérêt de fidélité**
FLEX	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	0,25%	1,75%

Seul des versements complémentaires dans les contrats existants sont possibles

Nom	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2022[1]	Montant minimum
CredoSecure	8 ans minimum	0,00%	0,11%	1.000,00 EUR
CredoInvest	8 ans minimum	0,00%	0,11%	1.000,00 EUR

[1] Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation est variable d'année en année et n'est pas garantie.

L'information détaillée est consultable via CREDO 21 - Credimo ou via votre courtier.

Credimo NV
Weversstraat 6-10 · 1730 Asse · T +32 2 454 10 10 · info@credimo.be · www.credimo.be

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise 0407 226 685 · Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen. Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et du 09/02/2004).

ASSURANCES D'ÉPARGNE BRANCHE26 & BRANCHE21 POUR ÉPARGNER DE MANIÈRE RÉGULIÈRE

Nom	Durée	Retrait gratuit après	Tarif[2]	Montant minimum
Credo26 Jump	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	à tout moment	TIB = 0,25%[1] TIF = 2,00%[1]	50,00 EUR
Credo21 Jump	jusqu'au 01/01 suivant le 100ième anniversaire du souscripteur	à tout moment	TIB = 0,25%[3] TIF = 2,00%[3]	50,00 EUR

Nom	Période de détention recommandée	Taux d'intérêt de base garanti	Rendement global brut 2022[2]	Montant minimum
Credo21 Safe Plan	8 ans minimum	2,00%	0,80%	100,00 EUR
Credo21 Dynamic Plan	8 ans minimum	0,00%	1,30%	100,00 EUR

[1] Précompte mobilier sur les intérêts effectivement perçus (art. 171 et 269 Code des impôts sur les revenus, sous réserve de modifications dans la législation fiscale). Le taux d'intérêt de base (TIB) est garanti pour 1 an, à compter de la date de réception définitive de la prime. Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pour 1 an (à compter de la date de réception) et acquis à cette date.

[2] Une participation aux bénéfices peut être accordée en fonction des prestations de la société. La participation est variable d'année en année et n'est pas garantie.

[3] Le taux d'intérêt de base (TIB) est garanti pour 1 an, à compter de la date de réception définitive de la prime. Le taux d'intérêt de fidélité (TIF) est garanti pour 1 an (à compter de la date de réception) et acquis à cette date.

L'information détaillée est consultable via Epargne - Credimo ou via votre courtier.

Credimo NV
Weversstraat 6-10 · 1730 Asse · T +32 2 454 10 10 · info@credimo.be · www.credimo.be

Ondernemingsnummer / Numéro d'entreprise 0407 226 685 · Toegelaten om aan verzekeringen te doen onder het nummer 1665, om de takken 21 (K.B. van 18/04/2002 - B.S. van 03/05/2002 en 07/05/2002), 23 en 26 (B.S. van 09/01/2004 en 09/02/2004) te beoefenen. Agréée pour faire des opérations d'assurances sous le code 1665, pour pratiquer les branches 21 (A.R. du 18/04/2002 - M.B. du 03/05/2002 et du 07/05/2002), 23 et 26 (M.B. du 09/01/2004 et du 09/02/2004).